

REGLEMENTATION

Les flexibles gaz doivent être conformes aux normes suivantes :

- Pour les flexibles butane-propane

Le référentiel de certification de la marque NF-GAZ pour ces flexibles est la norme NF D 36-125 et la norme EN 14800. (Nos références TOUTINOX BUTANE-PROPANE)

- Pour les flexibles gaz naturel

Le référentiel de certification de la marque NF-GAZ pour ces flexibles est la norme NF D 36-125 et la norme EN 14800. (Nos références TOUTINOX GAZ NATUREL)

- Pour les flexibles Lyre de raccordement

Le référentiel de certification de la marque NF-GAZ pour ces flexibles est la norme XP M 88-780. (Nos références LYRE VISSINOX)

Les flexibles sont certifiés par l'organisme CERTIGAZ suivant les règles de certification de la marque NF115 (NF-GAZ).

La marque NF-GAZ est applicable aux :

- Matériels pour raccordement des appareils à gaz
- Accessoires de distribution par récipients des GPL
- Appareils à gaz non visés par la Directive 2009/142/CE

La marque NF garantit la conformité des produits aux normes et documents complémentaires les concernant.

Elle garantit également l'assurance d'avoir des produits de qualité, sûrs et performants, ayant fait l'objet de contrôles.

Chaque produit est contrôlé unitairement lors du processus de fabrication.

Pour distinguer un produit admis à la marque NF, le sigle  est inscrit sur le marquage du flexible ainsi que sur notice d'installation.